



CONDITIONS D'UTILISATION DU BADGE DYNAMIQUE **CERTIF Index**

Document contractuel opposable — remis à tout professionnel adhérent

CERTIF Index — SASU

Version 1.3 - Entrée en vigueur : 13 Mai 2026

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions d'utilisation du badge dynamique CERTIF Index constituent un document contractuel opposable à tout professionnel adhérent au standard CERTIF Index.

Elles définissent les règles, obligations, restrictions et responsabilités encadrant l'usage du badge dynamique mis à disposition par CERTIF Index dans le cadre de l'adhésion au standard.

Le badge dynamique constitue un élément visuel propriétaire de CERTIF Index, protégé au titre de la marque déposée CERTIF Index.

Son usage est strictement conditionnel, temporaire, révocable et encadré par les présentes conditions.

L'activation du badge dynamique par le professionnel vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions d'utilisation, sans réserve ni restriction.

TITRE I — OBJET ET NATURE DU BADGE DYNAMIQUE

Article 1 — Objet

Les présentes conditions ont pour objet de définir le cadre d'usage du badge dynamique CERTIF Index, de préciser les droits et obligations du professionnel adhérent dans son utilisation, et de protéger l'intégrité du standard CERTIF Index ainsi que la confiance du consommateur.

Article 2 — Nature du badge dynamique

Le badge dynamique CERTIF Index est un indicateur digital évolutif reflétant l'état méthodologique actuel d'un profil CERTIF Index.

Il constitue un outil de lecture continue du niveau de qualité observée du professionnel sur les quatre-vingt-dix (90) derniers jours glissants, actualisé quotidiennement.

Le badge dynamique affiche notamment :

- le score qualité CERTIF Index, exprimé sur 10, actualisé quotidiennement
- le taux de recommandation client (indice de confiance), exprimé en pourcentage
- un QR code unique et personnel permettant l'accès direct à la page publique CERTIF Index du professionnel
- l'identifiant CERTIF Index unique attribué au professionnel
- la mention « Professionnel évalué en continu » et la signature institutionnelle CERTIF Index

Le badge dynamique ne constitue pas :

- un label annuel CERTIF Index
- une reconnaissance consolidée ou permanente
- une garantie de niveau de qualité futur
- un droit acquis ou permanent

Article 3 — Propriété du badge dynamique

Le badge dynamique est et demeure la propriété exclusive de CERTIF Index, SASU.

Le professionnel adhérent ne dispose d'aucun droit de propriété sur le badge.

L'usage du badge constitue une licence d'utilisation strictement conditionnelle, personnelle, non exclusive, non transférable et révocable, accordée dans le cadre de l'adhésion au standard CERTIF Index.

Article 4 — Page publique et page SEO — propriété et gestion exclusives de CERTIF Index

La page publique CERTIF Index et la fiche SEO associée au profil du professionnel sont et demeurent la propriété exclusive de CERTIF Index. Le professionnel adhérent n'y dispose d'aucun droit d'accès direct, de modification ou de suppression.

CERTIF Index active automatiquement le badge dynamique sur ces deux supports dès l'atteinte des conditions d'activation définies à l'article 6 des présentes.

Le professionnel ne peut demander ni la suppression, ni la modification, ni la désactivation du badge sur ces supports pendant la durée de son adhésion.

Ces activations cessent automatiquement à la date de fin d'adhésion au standard.

TITRE II — CONDITIONS D'ACTIVATION

Article 5 — Conditions préalables à l'activation

Le badge dynamique ne peut être activé que si les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- le professionnel est adhérent actif au standard CERTIF Index
- le professionnel a atteint le seuil minimal de quinze (15) évaluations validées
- le signal présente une robustesse statistique suffisante selon les paramètres définis par la Méthodologie de calcul CERTIF Index
- aucune situation bloquante ou anomalie sévère n'est en cours sur le profil
- le professionnel ne fait l'objet d'aucune procédure de suspension ou de résiliation
- le professionnel a fourni l'URL d'implantation conformément à l'article 7 des présentes

L'adhésion au standard CERTIF Index ne confère pas automatiquement un badge dynamique actif. Le badge n'existe pas avant l'atteinte des conditions définies au présent article.

Article 6 — Activation automatique sur les supports CERTIF Index

Dès l'atteinte des conditions d'activation, CERTIF Index active automatiquement le badge dynamique sur la page publique CERTIF Index du professionnel et sur sa fiche SEO associée. Ces activations sont du ressort exclusif et discrétionnaire de CERTIF Index et ne nécessitent aucune action de la part du professionnel.

Article 7 — Déclaration d'URL obligatoire pour l'activation sur site internet

Pour obtenir le lien d'activation du badge dynamique sur son site internet, le professionnel doit déclarer dans son dashboard professionnel l'URL complète et exacte de la page sur laquelle le badge sera implanté.

Cette déclaration est obligatoire et préalable à toute délivrance du lien d'activation.

La déclaration d'URL produit les effets suivants :

- elle conditionne la délivrance du lien d'activation par CERTIF Index
- elle autorise expressément CERTIF Index à effectuer des vérifications régulières et sans préavis de la conformité du badge sur l'URL déclarée
- elle engage contractuellement la responsabilité du professionnel en cas de déclaration inexacte, incomplète ou frauduleuse

Les règles applicables à la déclaration et à la gestion de l'URL sont définies à l'article 10 des présentes.

TITRE III — RÈGLES D'USAGE

Article 8 — Format officiel du badge dynamique

Le badge dynamique CERTIF Index est disponible en un format unique, horizontal, propriétaire. Aucune autre forme, orientation ou déclinaison n'est autorisée. Le badge est responsive et s'adapte automatiquement selon le support de consultation.

Les dimensions officielles sont les suivantes :

Support	Dimensions	Précision
Ordinateur	630 × 238 px	Format de référence — 16,7 × 6,3 cm
Tablette	Proportionnel	Réduction proportionnelle du format ordinateur
Smartphone	227 × 86 px	Format mobile optimisé — 6 × 2,3 cm

Aucune modification des dimensions, proportions ou format n'est autorisée.

La version responsive est l'unique version officielle du badge dynamique CERTIF Index.

Article 9 — Nombre maximal de badges et emplacements autorisés

Un maximum de deux (2) badges dynamiques peut être implanté simultanément sur un même site internet.

L'implantation est strictement limitée aux emplacements suivants :

- page d'accueil — sous le header
- page d'accueil — footer premium
- page contact — toute zone visible
- sidebar — zone de confiance

Emplacement	Zone	Statut
Page d'accueil	Sous le header	AUTORISÉ
Page d'accueil	Footer premium	AUTORISÉ
Page contact	Toute zone visible	AUTORISÉ
Sidebar	Zone de confiance	AUTORISÉ
Réseaux sociaux	Toute zone	INTERDIT
Image statique exportée	Toute utilisation	INTERDIT
Documents imprimés	Toute utilisation	INTERDIT
URL non déclarée	Tout site tiers	INTERDIT

Article 10 — Règles de gestion de l'URL d'implantation

L'URL déclarée par le professionnel est soumise aux règles suivantes :

10.1 — Unicité du nom de domaine

L'URL déclarée et les emplacements d'implantation du badge doivent tous relever du même nom de domaine.

Tout badge implanté sur un nom de domaine différent de l'URL déclarée est réputé non conforme.

10.2 — Modification d'URL

En cas de changement d'URL — migration de site, changement de nom de domaine, restructuration — le professionnel dispose d'un délai de sept (7) jours ouvrés à compter du

changement effectif pour déclarer la nouvelle URL dans son dashboard professionnel.
Pendant cette période de transition, le badge reste actif sur l'ancienne URL.
À l'issue de ce délai sans nouvelle déclaration, CERTIF Index peut désactiver le badge sans préavis.

10.3 — Vérification par CERTIF Index

CERTIF Index effectue des vérifications régulières et sans préavis de la présence et de la conformité du badge sur l'URL déclarée.

En cas de constat d'implantation sur une URL non déclarée, CERTIF Index peut désactiver le badge immédiatement et sans préavis.

10.4 — Historique des URL

CERTIF Index conserve l'historique horodaté de l'ensemble des URL déclarées successivement par le professionnel.

Cet historique constitue une pièce opposable en cas de contentieux.

Situation	Délai / Action	Précision
Déclaration initiale	Avant activation du badge	7 jours ouvrés pour déclarer une nouvelle URL en cas de changement
Modification d'URL	Dans les 7 jours ouvrés suivant le changement	Badge maintenu sur l'ancienne URL pendant la transition
URL non déclarée détectée	Immédiate — désactivation sans préavis	—
Absence de déclaration après 7 jours	Désactivation du badge sans préavis	—

Article 11 — Caractère cliquable obligatoire

Le badge dynamique doit impérativement rester cliquable à tout moment.

Tout clic ou scan du QR code intégré au badge doit renvoyer directement vers la page publique CERTIF Index du professionnel.

Toute modification technique supprimant ou altérant le caractère cliquable du badge ou redirigeant vers une page autre que la page publique CERTIF Index est strictement interdite.

Article 12 — Interdiction de manipulation de l'état du badge

Le professionnel ne peut en aucun cas activer ou désactiver son badge dynamique de sa propre initiative.

L'état d'activation ou de désactivation relève exclusivement de la compétence de CERTIF Index. Est notamment interdit :

- × toute tentative d'activation manuelle du badge en dehors du processus officiel CERTIF Index
- × toute tentative de désactivation volontaire du badge pendant la période d'adhésion
- × tout contournement technique visant à modifier l'état du badge

Article 12bis — Environnements d'intégration compatibles

Le badge dynamique est un élément interactif. Son intégration est uniquement possible sur des environnements techniques acceptant l'intégration de codes embed.

Sont compatibles notamment :

- sites internet (CMS type WordPress, Wix, Squarespace, Webflow, etc.)

- blogs et plateformes de publication acceptant le code HTML
- landing pages et pages de vente acceptant l'intégration de widgets
- pages professionnelles sur plateformes acceptant l'intégration de codes (Google Sites, Notion, etc.)

Les réseaux sociaux ne permettent pas l'intégration de codes embed. Le badge dynamique ne peut donc jamais y être intégré.

Toute capture d'écran du badge à des fins de publication sur les réseaux sociaux est également strictement interdite.

CERTIF Index met à disposition du professionnel un sticker officiel téléchargeable depuis son dashboard, constituant le substitut officiel du badge dynamique pour les réseaux sociaux.

Article 12ter — Sticker officiel CERTIF Index pour les réseaux sociaux

CERTIF Index met à disposition de tout professionnel adhérent un sticker officiel téléchargeable depuis le dashboard professionnel. Ce sticker constitue le substitut officiel du badge dynamique pour les réseaux sociaux.

Le sticker officiel CERTIF Index est un fichier image statique au format PNG. Il contient la plaque membre CERTIF Index, le message de publication officiel et un lien vers la page publique CERTIF Index du professionnel.

Son contenu est le suivant :

- la plaque membre CERTIF Index du professionnel
- le message officiel : « Professionnel évalué en continu par ses clients. Cliquez pour vérifier son profil officiel CERTIF Index »
- le lien vers la page publique CERTIF Index du professionnel, à coller dans la légende du post ou de la publication

Le sticker est valable sans limite de durée tant que l'adhésion au standard est active.

Il n'est pas millésimé.

Les instructions d'utilisation du sticker sont disponibles dans le dashboard professionnel CERTIF Index.

Toute modification du sticker est strictement interdite au même titre que toute modification du badge dynamique ou de la plaque membre.

TITRE IV — INTERDICTIONS

Article 13 — Interdictions absolues de modification

Le badge dynamique est un élément graphique propriétaire protégé. Toute modification est strictement interdite.

Sont notamment prohibés :

- × toute modification des dimensions officielles ou des proportions du badge
- × toute modification des couleurs, typographies ou éléments graphiques
- × toute modification, suppression ou altération du logo CERTIF Index
- × toute modification, suppression ou altération des mentions institutionnelles
- × toute modification, suppression ou altération du QR code
- × toute modification, suppression ou altération de l'identifiant CERTIF Index
- × toute superposition de texte, logo ou élément graphique tiers sur le badge
- × toute extraction ou reproduction partielle d'un élément constitutif du badge

Toute modification du badge dynamique, même mineure, constitue une atteinte à la marque CERTIF Index et engage la responsabilité civile du professionnel.

Article 14 — Interdictions d'usage

Sont strictement interdits :

- × l'usage du badge dynamique sur les réseaux sociaux sous quelque forme que ce soit
- × l'export ou la reproduction du badge sous forme d'image statique
- × l'impression ou la reproduction physique du badge dynamique sur tout support matériel
- × l'usage du badge sur un site internet autre que l'URL déclarée auprès de CERTIF Index
- × l'usage du badge sur plus de deux emplacements simultanés sur un même site
- × l'usage du badge à des fins de communication commerciale indépendante du standard CERTIF Index
- × toute présentation du badge comme valant label annuel CERTIF Index ou reconnaissance consolidée
- × toute utilisation du badge susceptible d'induire le consommateur en erreur sur la nature du standard
- × la cession, le prêt ou le transfert du lien d'activation à un tiers

TITRE V — DÉSACTIVATION, CONTRÔLE ET PROCÉDURES

Article 15 — Causes de désactivation du badge dynamique

Le badge dynamique est désactivé dans les situations suivantes, de manière automatique ou à l'initiative de CERTIF Index :

Cause de désactivation	Type	Préavis
Moins de 3 évaluations nouvelles sur les 90 derniers jours glissants	Automatique	Sans préavis
Détection d'une anomalie sévère par le système algorithmique	Automatique	Sans préavis
Fraude avérée	Immédiate	Sans préavis
Résiliation à l'initiative du professionnel	Immédiate	Sans préavis
Résiliation à l'initiative de CERTIF Index	Immédiate	Sans préavis
Contestation de résiliation en cours	Maintenue pendant toute la procédure	Notification au professionnel

Un score de qualité faible ne constitue pas une cause de désactivation du badge dynamique. CERTIF Index applique une doctrine de non-punitivité : le badge reste actif et reflète le niveau observé, quelle que soit sa valeur. La transparence du signal constitue en elle-même l'information utile pour le consommateur.

Article 16 — Distinction entre anomalie légère et anomalie sévère

Le système algorithmique CERTIF Index distingue deux niveaux d'anomalie selon leur nature et leur impact sur l'intégrité du signal :

16.1 — Anomalie légère

Une anomalie légère déclenche une surveillance renforcée interne et un traitement algorithmique. Elle ne produit aucun effet visible sur le badge dynamique.

Le badge reste actif pendant toute la durée du traitement.

16.2 — Anomalie sévère

Une anomalie sévère — caractérisée par un comportement manifestement incompatible avec

l'intégrité du standard — entraîne la désactivation immédiate du badge dynamique, sans préavis, dans l'attente d'un examen approfondi.

Le professionnel est notifié par email et via son dashboard professionnel.

Article 17 — Désactivation pour activité d'évaluation insuffisante

Le maintien du badge dynamique actif suppose un minimum de trois (3) évaluations nouvelles et validées sur les quatre-vingt-dix (90) derniers jours glissants.

En dessous de ce seuil, le badge est automatiquement suspendu.

Cette suspension ne constitue pas une sanction. Elle vise à garantir au consommateur que le signal dynamique affiché reflète une activité d'évaluation suffisamment récente et représentative. Le badge est automatiquement réactivé dès que le seuil est de nouveau atteint.

Article 18 — Badge dynamique et procédures de contestation

Le traitement du badge dynamique varie selon la nature de la procédure de contestation en cours.

18.1 — Contestation d'évaluations

Pendant la durée d'analyse d'une contestation portant sur des évaluations, le badge dynamique reste actif.

À l'issue de l'analyse et selon le résultat, le badge est soit maintenu dans son état actuel, soit momentanément suspendu pour réactualisation des indicateurs, avant réactivation automatique.

18.2 — Contestation de résiliation

En cas de résiliation prononcée par CERTIF Index et contestée par le professionnel, le badge dynamique est désactivé et demeure désactivé pendant toute la durée de la procédure de contestation.

Cette désactivation résulte de l'existence de faits avérés ayant justifié la résiliation. Elle n'est pas conditionnée à l'issue de la procédure.

Article 19 — Obligation de retrait en fin d'adhésion

À compter de la date de fin d'adhésion au standard CERTIF Index, le professionnel dispose d'un délai maximal de sept (7) jours calendaires pour retirer le badge dynamique de l'ensemble des pages de son site internet et de l'intégralité des pages web où il a été implanté..

CERTIF Index procède à la désactivation technique du badge à l'issue de ce délai.

Tout maintien du badge après ce délai constitue une violation des présentes conditions, une atteinte à la marque CERTIF Index et un usage trompeur susceptible d'induire le consommateur en erreur.

Article 20 — Surveillance continue par CERTIF Index

CERTIF Index se réserve le droit d'effectuer des vérifications régulières et sans préavis de la conformité du badge dynamique sur l'URL déclarée.

Ces vérifications portent notamment sur la présence effective du badge, le respect des emplacements autorisés, le nombre de badges implantés, l'intégrité visuelle et technique du badge et le caractère cliquable du lien.

Le professionnel consent expressément à cette surveillance par sa déclaration d'URL et son activation du badge dynamique.

TITRE VI — RESPONSABILITÉ

Article 21 — Responsabilité du professionnel

Le professionnel est seul responsable du respect des présentes conditions.

Il est notamment responsable de la conformité de l'implantation du badge, de l'exactitude de l'URL

déclarée, de la mise à jour de cette déclaration en cas de modification, du retrait du badge dans les délais imposés et de tout usage non conforme dans sa communication.

Article 22 — Limitation de responsabilité de CERTIF Index

CERTIF Index ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant pour le professionnel de la désactivation du badge dans les conditions prévues aux articles 15 à 19 des présentes, dès lors que cette désactivation résulte de l'application régulière des règles du standard.

CERTIF Index ne saurait être tenu responsable des défaillances techniques indépendantes de sa volonté affectant temporairement la disponibilité ou l'affichage du badge.

Article 23 — Conséquences du non-respect des présentes conditions

Tout manquement aux présentes conditions peut entraîner, selon la gravité constatée :

- une mise en demeure de mise en conformité
- la désactivation immédiate du badge dynamique
- la suspension de l'adhésion au standard
- la résiliation de l'adhésion sans remboursement
- toute action en responsabilité civile pour atteinte à la marque CERTIF Index

TITRE VII — DISPOSITIONS FINALES

Article 24 — Articulation avec les autres documents du corpus

Les présentes conditions s'articulent avec les documents suivants du corpus CERTIF Index, auxquels elles sont subordonnées :

- le Référentiel normatif CERTIF Index
- la Méthodologie officielle CERTIF Index
- la Méthodologie de calcul CERTIF Index
- le Contrat d'adhésion au standard CERTIF Index
- la Politique officielle du badge dynamique CERTIF Index

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut.

Article 25 — Évolution des présentes conditions

CERTIF Index se réserve le droit de modifier les présentes conditions.

Toute modification substantielle est notifiée au professionnel par email et via son dashboard professionnel, avec un préavis minimum de trente (30) jours avant entrée en vigueur.

La poursuite de l'usage du badge après notification vaut acceptation des nouvelles conditions.

Article 26 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des juridictions compétentes du ressort du siège social de CERTIF Index, sauf disposition légale contraire impérative.

Article 27 — Entrée en vigueur

Les présentes conditions entrent en vigueur à la date portée en page de couverture et s'appliquent à l'ensemble des professionnels adhérents au standard CERTIF Index à compter de cette date.

L'activation du badge dynamique CERTIF Index par le professionnel vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes Conditions d'utilisation.